

DECISION N° 081 /DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 13 NOV 2023

Portant attribution du marché relatif à la fourniture et l'installation des climatiseurs solaires de type split system 24000 BTU, Auto-start, 46 VDC, fréon R134A/R2/R410, dans les sites techniques solarisés de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL).

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et la loi modificative N° 2015/006 du 20/04/2015 ;
- Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
- Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
- Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;
- Vu la résolution n°015/CAMTEL/CA/2021 du 06 avril 2021 portant adoption du Manuel des procédures applicables aux marchés de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la Résolution N°030/CAMTEL/CA/2021 du 16/11/2021 portant nomination des responsables à la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL);
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°2023/008/AONO/DG/CIPM/CAMTEL du 05/05/2023 pour la fourniture et l'installation des climatiseurs solaires de type

split system 24000 BTU, auto-start, 46VDC, fréon R134A/R22/R410, dans les sites techniques solarisés ;

Vu le communiqué n°014/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL du 11/10/2023 rapportant la décision n°060/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA du 17/08/2023 portant attribution du marché relatif à la fourniture et l'installation des climatiseurs solaires de type split system 24 000 BTU, auto-start, 46VDC, fréon R134A/R22/R410, dans les sites techniques solarisés au profit de la société ARNO SA ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres mise en place par note N°_____/CIPM du _____ ;

Vu la proposition d'attribution N°156/CIPM/SEC du 19 Octobre 2023 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

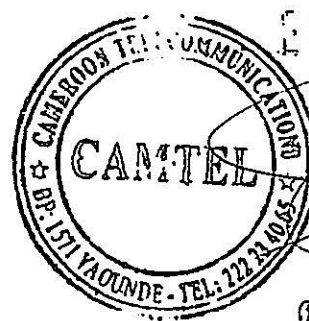
Article 1^{er} : La Société ARNO S.A, BP. BP. 664-Douala, 1008 Avenue de la base Navale, Zone Portuaire, Tél : + 237 233 502 100/ 233 502 132, est déclarée adjudicataire du marché susvisé au montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de deux cent quarante-sept millions neuf cent soixante-sept mille deux cent quarante-deux (247 967 242) francs CFA et pour une durée d'exécution de six (06) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 2 : le Directeur Général ou son Représentant dûment mandaté est invité à se présenter à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, Sous-Direction des Approvisionnements des Services Rattachés (Service des Approvisionnements) sise au 6^{ème} étage, porte 603 pour l'établissement du marché correspondant.

Ampliations :

- PCA/CAMTEL ;
- CRRMPC/ARMP (pour publication)
- PCIPM/CAMTEL ;
- Intéressée ;
- Archives/Chronos.

Yaoundé, le 13 NOV 2023



DIRECTEUR GENERAL

Mme Judith Yah Sunda
épse Achidi